





Dossier de candidature Aide à la production audiovisuelle

Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et
audiovisuelle du Département de Vaucluse

www.vaucluse.fr

  #departementdevaucluse|

DOSSIER DE CANDIDATURE

FICTION – DOCUMENTAIRE + ANIMATION

OBJECTIF

Soutenir la production audiovisuelle de fictions, d'animations et de documentaires en Vaucluse.

BENEFICIAIRES

- Les sociétés de production présentant des œuvres de fiction, documentaire ou d'animation (série courte, longue et unitaire) destinées à une première diffusion à la télévision ou sur un service de médias audiovisuels à la demande ;
- Les sociétés de production prenant la forme de sociétés commerciales ;
- Les sociétés de production possédant un siège social en France ou dans un autre état membre de l'espace économique européen à condition qu'elle dispose d'un établissement stable en France moment du vote de la subvention.

Dans le cas d'une coproduction, la société sollicitant l'aide doit être la société de production déléguée signataire de l'accord de préachat avec le diffuseur, ainsi que des contrats d'option ou de cession de droits d'auteurs.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- justifier de la présence acquise d'un diffuseur télévisé ou SMAD - chaînes de télévision établies en France ou services de médias audiovisuels à la demande éligibles au FSA.
- faire preuve d'une qualité d'écriture, d'une originalité, d'une contribution à la diversité de la création, voire d'un lien culturel ou géographique avec le département ainsi que de conditions de réalisation jugés, par le comité de lecture, comme des garanties artistiques ;
- garantir un temps de fabrication ou de tournage significatif se déroulant sur le territoire départemental, permettant la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du territoire départemental, et impliquant les ressources locales ;
- justifier de financements français acquis à hauteur de 20 % du budget global de production, hors part producteur ;
- avoir une production respectant le code du travail en vigueur ;
- être engagées dans une démarche d'éco-production ;
- ne pas avoir commencé le tournage lors du dépôt du dossier, sauf pour le documentaire.

Les dossiers sont examinés par un comité de lecture composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

La Commission du film Luberon-Vaucluse est à la disposition des sociétés de production pour la préparation des tournages, notamment pour le recrutement de techniciens et comédiens.

DEPENSES ELIGIBLES

Pour être éligibles, les dépenses doivent :

- être réalisées sur le territoire du Département de Vaucluse ;
- être directement liées à la production de l'œuvre aidée ;
- être acquittées par le bénéficiaire de la subvention ou par le coproducteur sous réserve qu'il ait fourni le contrat de coproduction afférent.

Il s'agit des :

1 - Droits artistiques

Droits d'archives audiovisuelles, photographiques et sonores, droits d'auteurs, etc.

2 - Frais de personnel

Salaires et charges liées de comédiens, techniciens, figurants, auteurs, réalisateurs, conseillers techniques, conseillers artistiques, traducteurs, musiciens, agents, membres de l'équipe de production, stagiaires, alternants, etc.

3 - Décors et costumes

Location, construction et éclairage de décors, location, achat d'accessoires de décor, location de studios, auditorium, location ou achat de costumes, postiches, maquillage, etc.

4 - Frais de régie

Location de bureaux, de véhicules, téléphone, frais de documents, dépenses de restauration, d'hébergement, de déplacements lorsqu'elles sont directement liées à la production et peuvent être rattachées à la période de repérage, de tournage et de postproduction du film, etc.

5 - Moyens techniques

Location et achat de tout matériel technique et/ou prestations techniques concourant à la fabrication du film et à la postproduction de l'œuvre (éclairage, montage, prise de vue, machinerie, duplication, sous-titrage, doublage), etc.

6 – Assurances

MODALITES DE DEPOT

Les dossiers doivent être envoyés dans les délais spécifiés à l'adresse suivante :
cinema.audiovisuel@vaucluse.fr

La taille du dossier numérique ne pourra dépasser 10Mo. Si le dossier excède cette taille, vous avez la possibilité de transmettre le dossier sous forme d'un lien d'une plate-forme de transfert ou d'hébergement de fichiers en ligne.

La réception du dossier électronique et l'horodatage du dépôt du dossier en ligne font foi. Un accusé de réception est retourné au porteur de projet.

Seuls les dossiers complets, éligibles et respectant la date limite de dépôt et le mode d'envoi demandé, seront acceptés.

Le dépôt du dossier doit avoir lieu **avant le début du tournage** (sauf pour le documentaire).

PIECES ARTISTIQUES ET ADMINISTRATIVES (AU FORMAT PDF)

- Le dossier de renseignements à télécharger sur le site du Département ;
- Un courrier de demande adressé à Madame la Présidente du Département de Vaucluse, indiquant la nature et le montant de l'aide souhaités ;
- La version la plus récente du scénario ;
- Un synopsis ;
- Une note d'intention de réalisation ;
- Une note d'intention de la production expliquant notamment le choix du département de Vaucluse ;
- Un CV du réalisateur ;
- Un CV de l'auteur ;
- Un CV de la société de production ;
- La notification chiffrée/lettre d'intérêt d'un diffuseur ;
- Une fiche technique et artistique du film ;
- Un plan de travail le plus développé possible indiquant les lieux précis de tournage et de fabrication sur le territoire départemental ;
- Un calendrier prévisionnel ;
- Un plan de financement précisant les engagements obtenus à télécharger sur le site du Département ;
- Un devis prévisionnel avec évaluation des dépenses sur le territoire départemental à télécharger sur le site du Département ;
- La copie du contrat d'auteur signé avec la société de production ;
- La copie des contrats de coproduction déjà conclus ;
- K BIS, RIB et numéro SIRET complet de la société.

Le dossier peut comporter des compléments d'information que le candidat juge utiles pour une meilleure compréhension du projet, qu'ils s'agissent d'éléments artistiques, techniques ou financiers. (story-board liens ou DVD, teasers, précédents films du réalisateur, story-board, photos...) Ces éléments devront être joints sous forme de fichier numérique. Pour les vidéos, merci de privilégier un lien vers une vidéo diffusée en ligne et accessible pendant au moins 3 mois.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

□ **Titre du projet :**

□ **Format du projet**

Fiction

Documentaire

Animation : série, spécial

Préciser si Unitaire Série

Préciser si Courte Longue

□ **Auteur (s)**

□ **Adaptation** (en cas d'adaptation, fournir la copie du contrat de cession des droits)

□ **Réalisateur (s)**

□ **Producteur délégué** (déposant la demande)

□ **Société de production**

Nom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Montant du Capital social de la société :

Numéro Siret (16 chiffres) :

Code APE :

Nom du Producteur du projet :

Tél :

Mail :

Contact pour le projet :

Tél :

Mail :

Coproducteur (s) :

Société de production :

Nom :

Adresse :

Tél :

Mail :

- **Société de production**

Nom :

Adresse :

Tél :

Mail :

- **Données techniques de l'œuvre**

Version originale :

Durée de l'œuvre :

□ **Comédiens principaux :**

Nom :

Rôle :

Nom :

Rôle :

Nom :

Rôle :

Nom :

Rôle :

□ **Date et lieux de tournage dans le département**

Date de début de tournage :

Nombre de jours de tournage dans le Vaucluse :

Lieux de tournage dans le Vaucluse :

Nombre de jours de tournage hors département :

Lieux de tournage hors département :

□ **Montant des dépenses prévisionnelles engagées dans le département et détails**

□ **Nombre de postes départementaux (techniciens et comédiens)**

□ **Montant du budget prévisionnel total du projet**

□ **Montant de l'aide financière demandée**

□ **Diffusion**

Notification de la présence du diffuseur TV :

OUI

NON

Nom du diffuseur TV :

Date prévisionnelle de livraison du PAD :

□ **Renseignements complémentaires**

Aides demandées auprès d'autres Régions/Départements

Oui

Non

Si réponse oui, indiquez lesquelles et le montant demandé obtenu/refusé/en cours :



Département de Vaucluse
Direction patrimoine et culture

Service soutien aux acteurs culturels, au patrimoine
et au cinéma

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09

04 90 16 14 82 - 06 37 28 62 49
cinema.audiovisuel@vaucluse.fr

